

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

La CHLC adopte une loi modèle modifiant la loi électorale et commentaires et conclut sa 95^{ème} réunion annuelle

VICTORIA, C.B. – La participation des canadiens à leurs élections devrait s'améliorer grandement grâce à une loi modèle adoptée cette semaine par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, une organisation soutenue au niveau gouvernemental dont le travail consiste à moderniser et harmoniser les lois fédérales, provinciales et territoriales.

Lors de son assemblée annuelle à Victoria, la CHLC a adopté une loi modèle modifiant la loi électorale, qui vise à augmenter la participation de l'électorat en modifiant les prérequis de résidence exigés dans la majorité des administrations canadiennes. Si cette loi est adoptée par les gouvernements canadiens, cette Loi serait au bénéfice des électeurs hautement mobiles au Canada, tel les étudiants et les membres des forces armées, qui sont présentement privés de leur droit de vote à cause de leur mobilité.

« Cette loi modèle illustre bien l'un des buts de la Conférence, qui est de rédiger des lois uniformes à l'avantage du public canadien et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a mentionné Nancy Irving, Présidente de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et avocate générale au Service des poursuites pénales du Canada. « Les lois uniformes peuvent généralement réduire l'indécision et l'incohérence, faciliter la mobilité et donner aux gouvernements des solutions préconçues à des problèmes communs. »

La Conférence a adopté deux Actes uniformes : un sur la reconnaissance de subpoenas entre administrations et l'autre sur l'arbitrage commercial international. Les délégués ont aussi poursuivi leur travail sur la loi uniforme sur les locations commerciales; révisé la loi uniforme sur les testaments; renouvelé la loi uniforme sur les statistiques de l'état civil portant sur la filiation et parents de même sexe, etc.; et la Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by; ainsi qu'un projet conjoint sur l'harmonisation des lois au Canada et de la Uniform Law Commission des États-Unis portant sur les documents attestant de décisions prises pour autrui.

La Section pénale de la Conférence étudie et vote sur une série de résolutions visant à modifier le Code criminel et les lois connexes. Elle a étudié cette année plus de deux douzaines de résolutions ou propositions ayant trait à des sujets tels que la traite des personnes, les délinquants dangereux, les imitations d'armes à feu, l'exécution des mandats de perquisition extra-provinciaux et les conséquences pénales lors de témoignages contradictoires. La Section a aussi accepté le rapport final sur les exemptions législatives aux peines minimales obligatoires.

Lors de son allocution aux délégués lors de la réception de clôture mercredi, la Procureure générale et Ministre de la Justice, l'Honorable Suzanne Anton, c.r., a souligné l'importance de la contribution unique qu'apportait la Conférence pour l'harmonisation des lois à la réforme et l'harmonisation des lois canadiennes. Elle a aussi applaudi les efforts des bénévoles de la CHLC qui consacrent de longues heures aux groupes de travail qui permettent de faire avancer le travail annuel de la Conférence.

Les délégués à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada sont des experts dans le domaine du droit qui sont nommés par les 14 gouvernements membres (soit le gouvernement fédéral, les 10 provinces et les 3 territoires). Parmi les délégués se trouvent des juges, des professeurs de droit, des conseillers juridiques d'entreprises, des avocats du secteur privé ainsi que des avocats du secteur public. Environ 60 délégués ont participé à la réunion cette année. L'organisation a été fondée en 1918 suite à une recommandation de l'Association du Barreau Canadien et son travail se reflète dans plusieurs lois à travers le pays.

- 30 -

Contact:

Nancy Irving, Présidente de la Conférence

nancy.irving@ppsc-sppc.gc.ca

613-277-0267